

Le niveau de diplôme de la population française âgée de 25 à 64 ans, encore relativement faible, progresse. Les cohortes qui viennent d'arrêter leurs études comptent 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur, parmi lesquels 27 % des cursus longs et généraux et 15 % des courts et finalisés.

La France partage avec les pays latins et l'Allemagne de faibles proportions d'adultes détenant un diplôme d'enseignement supérieur (19<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE en 2008). Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés, comparés aux États-Unis et au Japon, quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Toutefois, les générations les plus jeunes ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur de 1985 à 1995. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes de 25 à 34 ans située en 2008 la France parmi les pays les plus avancés (*graphique 01*). La France se distingue alors par une proportion élevée de diplômés de l'enseignement supérieur court et finalisé (5<sup>e</sup> rang) et une proportion plus modeste de diplômés des cycles longs pouvant conduire à la recherche (19<sup>e</sup> rang).

L'Union européenne s'accorde sur l'importance stratégique du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, et espère 40 % de diplômés du supérieur sur l'ensemble de l'UE en 2020, pour 31 % en 2008 (parmi les 30-34 ans). C'est une direction commune et non une norme. Plusieurs pays, tels la France et le Danemark, sont plus ambitieux. La Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) prévoit de conduire à un diplôme d'enseignement supérieur 50 % d'une génération en 2012. Les statistiques sur les diplômes délivrés évaluent la progression vers cet objectif et permettent d'estimer qu'à la session 2008, 44,7 % d'une classe d'âge obtient un diplôme d'enseignement supérieur en France.

Les générations de la fin des années 70 sont deux fois plus souvent diplômées que celles du début des

années 60 : 44 % des générations nées de 1979 à 1983 sont diplômées de l'enseignement supérieur en 2009, quand 21 % des générations 1961 à 1965 l'étaient en 1991 au même âge (*graphique 02*).

Les cohortes qui viennent d'interrompre leurs études comptent 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur. 27 % des jeunes sortants ont suivi des études théoriques et longues : 10 % ont une licence ou une maîtrise, 15 % un diplôme attestant la réussite d'un cycle master (cinq ans) et 1 % un doctorat de recherche. En outre, 15 % des jeunes sortants ont validé des études supérieures courtes et finalisées (BTS, DUT, diplômes d'études paramédicales et sociales) (*tableau 03*). Avec le développement des nouveaux cycles « Licence Master Doctorat », les cohortes les plus récentes de jeunes poursuivent davantage leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme de « niveau master », en particulier un Diplôme d'études supérieures spécialisées, et, au contraire, les arrêtent en plus faibles proportions avec un diplôme d'un cursus court finalisé. La part des jeunes diplômés d'études longues est en léger progrès.

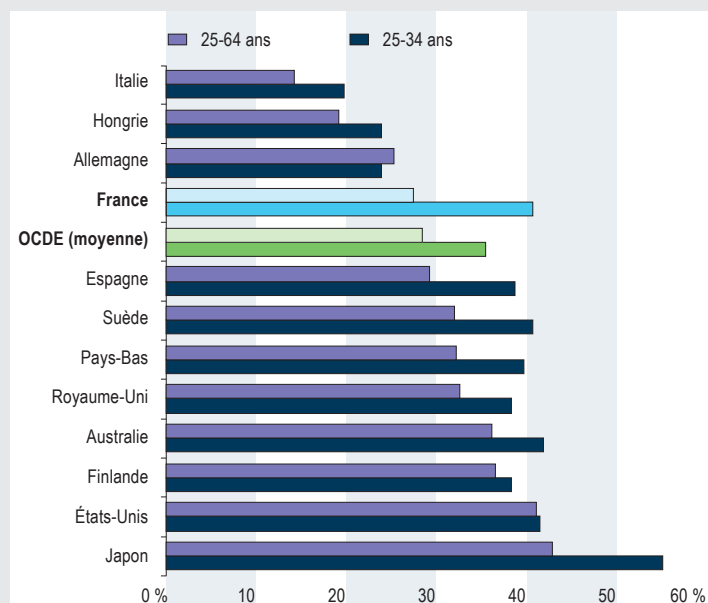
Par ailleurs, 70 000 jeunes par an (9 % des cohortes) ont arrêté leurs études supérieures sans les valider et leur diplôme le plus élevé est un baccalauréat. Ils représentent moins de 19 % de ceux qui en ont entrepris, ce que confirme le panel étudiant. La France a pour objectif de ramener ce pourcentage à 15 % en 2010. Les jeunes dont le diplôme le plus élevé à l'interruption de leurs études relève de l'enseignement secondaire du second cycle représentent au total 40 % des cohortes et ceux détenant le diplôme national du Brevet ou n'ayant aucun diplôme 18 %.

Les tableaux et graphiques 02 et 03 sont fondés sur les enquêtes Emploi de l'INSEE, comme le 01 pour la France. Le graphique 02 porte sur les diplômés déclarés par les personnes présentes en France métropolitaine à 25-29 ans (révolus au 1<sup>er</sup> janvier), soit par les générations 1979-1983 en 2009. Le tableau 03 porte sur des cohortes, soit sur des sous-populations qui ont en commun l'année de leur première interruption d'études (ou « sortie de formation initiale »). Les données sur les cohortes « sorties l'année n » sont recueillies l'année suivante (enquête « n+1 »). Les données du tableau 03 sont des moyennes sur trois d'entre elles (cohorte 2008 enquêtée en 2009, 2007 en 2008, etc.). Les marges d'incertitudes sont au moins de +/- 1 point : 42 % n'est pas réellement différent de 43 %.

Par ailleurs, les statistiques annuelles de diplômes délivrés permettent d'estimer chaque année le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge. Ces statistiques servent de référence pour un indicateur LOLF.

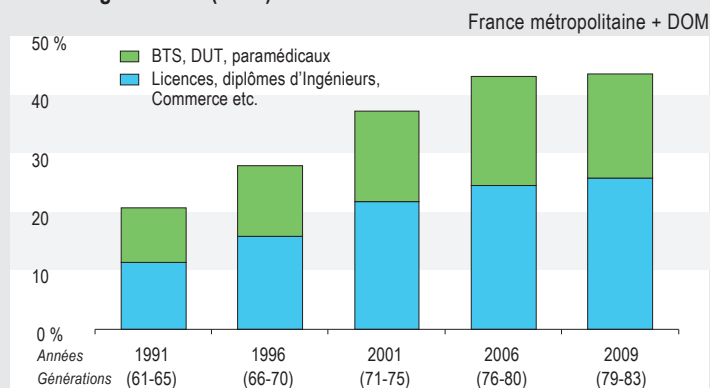
Sources : OCDE et MEN-MESR-DEPP (à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE).  
Champ : France métropolitaine.

## 01 Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur en 2008 (en %)



Source : OCDE, *Regards sur l'Éducation, 2010*, à partir des enquêtes sur les forces de travail.

## 02 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon l'année et la génération (en %)



Lecture : en 2009, 44 % des jeunes nés de 1979 à 1983 déclarent posséder un diplôme d'enseignement supérieur pour 21 % des générations nées au début des années 60 début 1991.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de mars 1991, 1996, 2001 et des quatre trimestres 2006 et 2009.

## 03 Répartition des cohortes de sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

France métropolitaine + DOM

Diplôme le plus élevé	CITE *	Cohortes 2003-2005 (moyenne)		Cohortes 2006-2008 (moyenne)	
		Milliers	%	Milliers	%
<b>Doctorat (sauf Santé)</b>	6	5	1 %	7	1 %
Diplôme de docteur en Santé (Médecine...)	5A	7	1 %	6	1 %
Diplôme d'études approfondies, Magistère	5A	12	2 %	10	1 %
Diplôme d'ingénieur	5A	22	3 %	24	3 %
Autres diplômes d'écoles	5A	24	3 %	20	3 %
Diplôme d'études supérieures spécialisées	5A	31	4 %	47	7 %
<b>Total « niveau master »</b>	<b>5A</b>	<b>96</b>	<b>13 %</b>	<b>107</b>	<b>15 %</b>
Maîtrise	5A	33	4 %	22	3 %
Licence	5A	44	6 %	56	7 %
<b>Total « niveau licence »</b>	<b>5A</b>	<b>77</b>	<b>10 %</b>	<b>78</b>	<b>10 %</b>
DEUG	5A	6	1 %	5	1 %
<b>Total cursus pouvant conduire à la recherche</b>	<b>5A</b>	<b>184</b>	<b>25 %</b>	<b>197</b>	<b>27 %</b>
Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières,...)	5B	25	3 %	24	3 %
Diplôme universitaire de technologie (DUT), DEUST	5B	14	2 %	11	2 %
Brevet de technicien supérieur (BTS) et équivalents	5B	84	12 %	77	10 %
<b>Total cursus finalisés</b>	<b>5B</b>	<b>123</b>	<b>17 %</b>	<b>112</b>	<b>15 %</b>
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>5/6</b>	<b>307</b>	<b>42 %</b>	<b>309</b>	<b>42 %</b>
Baccalauréat ou équivalent	3A/C	163	23 %	171	23 %
<i>dont : ont étudié dans l'ens. supérieur</i>	3A/C	77	11 %	70	9 %
CAP, BEP ou équivalent	3C	126	17 %	123	17 %
<b>Total diplômés de l'ens. secondaire du second cycle</b>	<b>3A/C</b>	<b>289</b>	<b>40 %</b>	<b>294</b>	<b>40 %</b>
Diplôme national du brevet (DNB)	2	53	7 %	64	8 %
Sans diplôme	0/2	77	11 %	72	10 %
<b>Total DNB et moins</b>	<b>0/2</b>	<b>130</b>	<b>18 %</b>	<b>136</b>	<b>18 %</b>
<b>Ensemble des sortants</b>		<b>726</b>	<b>100 %</b>	<b>739</b>	<b>100 %</b>

\* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de comparer entre pays statistiques et indicateurs sur l'enseignement (cf. annexe).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE 2004 à 2009 (moyenne annuelle).

Les enfants de cadres et d'indépendants réussissent dans des proportions comparables à ceux d'employés et d'ouvriers un cursus court finalisé tel un BTS ou une formation paramédicale. En revanche, les enfants des groupes favorisés réussissent 3 à 4 fois plus souvent que les seconds un cursus de type master, grande école ou doctorat.

Les développements des enseignements secondaires puis supérieurs se sont traduits par leur ouverture croissante aux milieux sociaux qui en étaient auparavant privés. Cette ouverture et ses limites sont évaluées, ici, de façon générale, en comparant les proportions dans lesquelles les enfants de différents groupes sociaux franchissent l'étape du baccalauréat, entreprennent l'enseignement supérieur, puis se répartissent en fonction du diplôme le plus élevé qu'ils ont obtenu.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans. Les différences d'accès au baccalauréat entre groupes sociaux sont plus faibles dans les générations nées de 1974 à 1978 que parmi leurs aînées de 1964 à 1968. De ce point de vue, les progrès de la fin des années quatre-vingt ont contribué à la réduction des inégalités scolaires.

Dans la continuité de l'expansion du secondaire, l'enseignement supérieur a beaucoup élargi son recrutement au début des années quatre-vingt-dix. Près de deux fois plus d'enfants d'ouvriers et d'employés ont entrepris des études supérieures en 2001 qu'en 1991. L'évolution des inégalités d'accès entre groupes est difficile à interpréter. D'un côté, l'accès à l'enseignement supérieur a autant progressé, en valeur absolue, parmi les enfants d'indépendants,

cadres, enseignants et intermédiaires que parmi les enfants d'ouvriers et d'employés (environ 20 points) (*graphique 02*). De l'autre, les indicateurs utilisés pour mesurer les inégalités montrent une légère diminution de celles-ci, notamment pour les grandes écoles, où elles demeurent néanmoins importantes.

Élever à 50 % en 2010 la proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés âgés de 20-21 ans entreprenant des études supérieures est un objectif de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) ; ils ne sont que 39 % en 2009 parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans.

En 2009, les enfants d'indépendants, cadres et intermédiaires de 25-29 ans sont près de deux fois plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants d'ouvriers et d'employés du même âge. Les inégalités entre ces groupes sociaux sont un peu inférieures en 2009 qu'en 1999 (*graphique 03*). Cependant, les enfants des premiers réussissent 3 à 4 fois plus fréquemment que ceux d'ouvriers et d'employés des études longues en grande école ou université (niveaux master et doctorat). En revanche, les deux groupes comptent des proportions proches de jeunes ayant pour diplôme le plus élevé un BTS, DUT ou une qualification du secteur paramédical ou du travail social (rapport proche de 1). Par ailleurs, des pourcentages comparables des jeunes de ces groupes sortent de l'enseignement supérieur sans le diplôme convoité, ce qui signifie que les enfants d'ouvriers et d'employés échouent davantage en proportion des entrants.

Le graphique 01 porte sur des **générations**, soit des jeunes nés la même année. Il est fondé sur les enquêtes Formation et Qualification Professionnelle (FQP) et Emploi de l'INSEE. L'accès au baccalauréat est mesuré par des enquêtes distantes les unes des autres de cinq ans, auprès de générations de 21-25 ans. Les diplômes équivalents au baccalauréat ne lui sont pas assimilés.

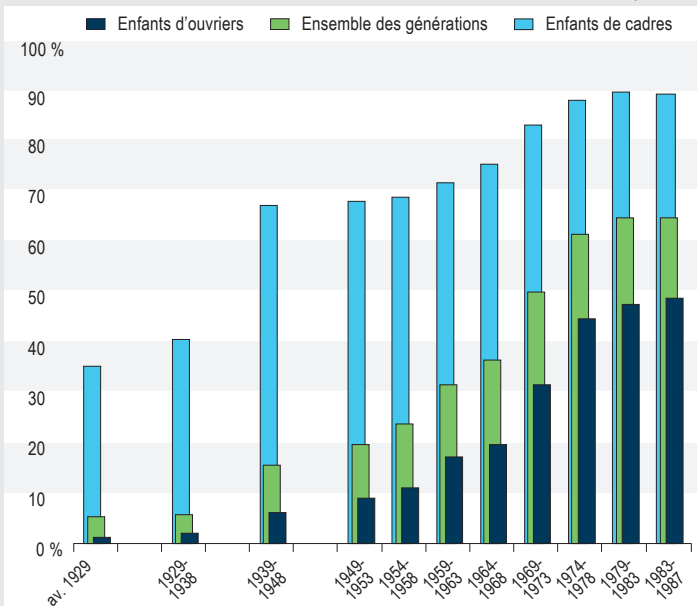
Les graphiques 02 et 03, fondés sur les mêmes enquêtes Emploi, portent sur des **tranches d'âge** correspondant également à des générations (âges révolus en janvier). Les 25-29 ans de 2009 sont nés de 1979 à 1983, ceux de 1999 de 1969 à 1973 (*graphique 03*).

L'« **origine sociale** » est appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La CSP d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle (FQP).  
Champ : France métropolitaine.

## 01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social

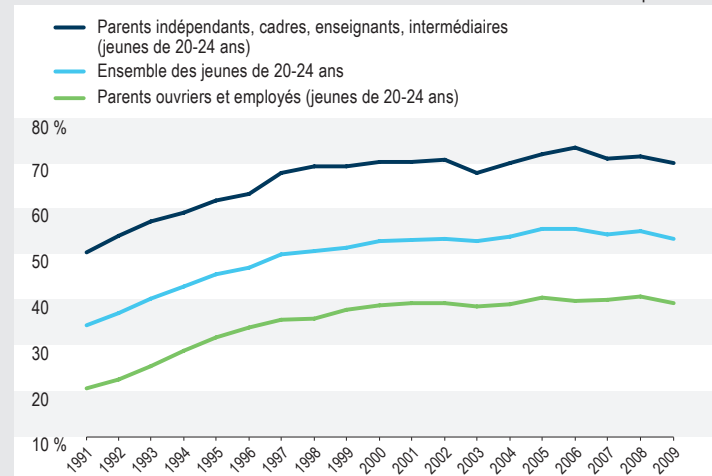
France métropolitaine



Sources : enquêtes Formation et Qualification Professionnelle (FQP) et Emploi de l'INSEE.

## 02 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20-24 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2009

France métropolitaine

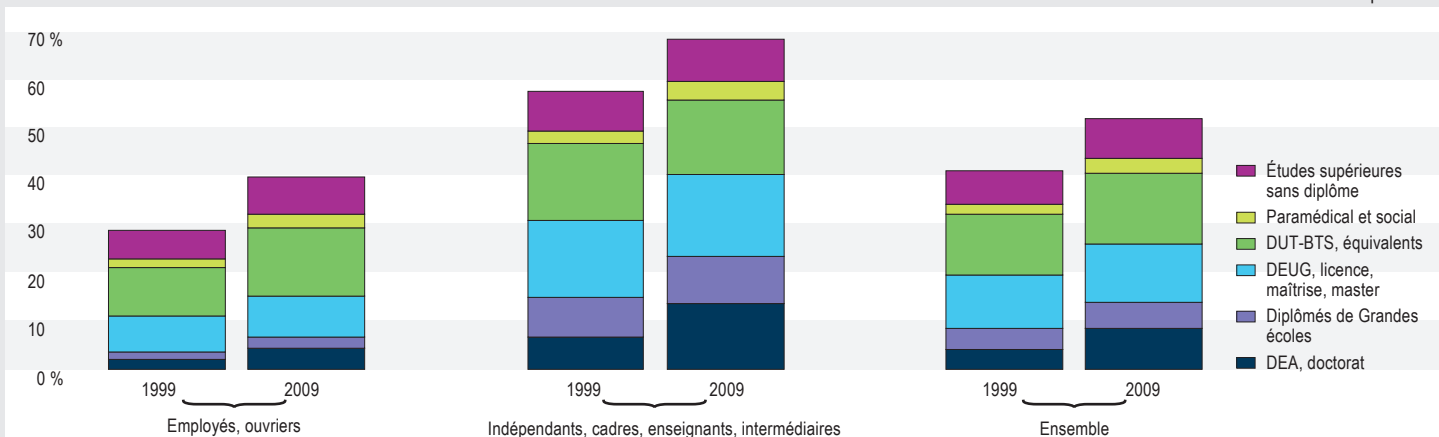


Lecture : 70 % des jeunes résidant en France métropolitaine et âgés de 20 à 24 ans dont les parents sont indépendants, cadres ou membres des professions intermédiaires déclarent étudier ou avoir étudié dans l'enseignement supérieur, pour 39 % des enfants d'ouvriers et d'employés, au premier semestre 2009. (La profession de leurs parents est en priorité celle de leurs pères.)

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, 1990 à 2009 (deux premiers trimestres depuis 2003).

## 03 Diplômes des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social (en 1999 et 2009)

France métropolitaine



Lecture : en 2009, 32 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 60 % des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires ; seuls 2 % des premiers déclarent un diplôme d'une grande école contre 10 % des seconds.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1999 et 2009 (moyenne annuelle).

**Le diplôme n'a jamais eu autant de valeur et en dépit de la crise, la hiérarchie des diplômes reste inchangée. Depuis des décennies, avoir un diplôme de niveau bac + 5 se révèle un meilleur atout - en termes d'accès à l'emploi, de contrat de travail, de position professionnelle ou salariale – que détenir un diplôme bac + 2.**

Les conditions d'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur sont loin d'être homogènes. Au-delà du clivage entre diplômés et non-diplômés, d'autres mécanismes sont à l'œuvre : l'effet du niveau certes, mais aussi celui des filières de formations (Sciences exactes *versus* Sciences humaines et sociales, filières professionnelles *versus* filières générales, « grandes écoles » *versus* universités...).

Les débuts sur le marché du travail sont particulièrement difficiles pour ceux qui sortent de l'enseignement supérieur sans diplômes même si les jeunes sortis de STS ou d'IUT pâtissent moins de la non-validation de leur diplôme que ceux qui ont échoué à l'université après le baccalauréat.

Les modalités d'insertion professionnelle des diplômés au niveau bac + 2 sont très disparates selon la formation suivie : les taux de chômage par filières trois ans après la sortie de formation varient entre 6 % et 16 %. Certains diplômes professionnels tels que les DUT industriels fournissent toujours un avantage réel en termes d'insertion mais également en termes de stabilisation dans l'emploi.

Au niveau L, l'entrée dans la vie active est relativement aisée pour les diplômés de licence professionnelle. Trois ans après leur entrée dans la vie active, plus de 90 % d'entre eux sont en emploi et la grande majorité est sur un contrat à durée indéterminée. La part de ceux et celles qui travaillent à temps partiel est très faible, y compris à l'issue des filières tertiaires.

Au niveau bac + 5, les diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs sont toujours ceux qui connaissent l'insertion professionnelle la plus favorable. Toutefois, ceux de certaines filières de l'université telles que les masters professionnels et les DESS en Informatique connaissent des modalités d'insertion tout à fait com-

parables. Les diplômés de Droit, Économie et Gestion ont des débuts professionnels moins problématiques que leurs homologues de Lettres et Sciences humaines que ce soit à l'issue de master professionnel ou de master recherche. Avec un taux de chômage plus faible, il apparaît cependant qu'ils soient plus enclins que leurs confrères des Sciences dures à devoir accepter, après un master professionnel, un emploi classé en profession intermédiaire au détriment d'un poste de cadre.

Les conditions d'entrée sur le marché du travail des jeunes docteurs sont également très disparates selon le type de doctorat. Si les diplômés de Santé (médecins, pharmaciens) ont un taux de chômage très faible (2 %), ceux de Chimie sont nombreux à être dans cette situation (15 %). Les diplômés de Sciences de l'ingénieur et d'Informatique sont dans une position intermédiaire (6 %) tandis que pour ceux des filières de Lettres et Sciences humaines, il atteint 10 %. Globalement, la plupart (92 %) des docteurs en emploi au moment de l'enquête sont devenus cadres mais cette proportion varie également grandement selon la discipline d'origine : seulement 79 % des docteurs en Lettres, Langues et Arts sont dans ce cas.

En termes de salaires, à niveau de sortie égal, l'avantage va nettement aux filières professionnalisantes ; les plus mal lotis sont les diplômés de Lettres et Sciences humaines tandis que les diplômés de Droit et Économie ou de Sciences sont dans une situation intermédiaire. Cet avantage salarial peut transcender les niveaux. Les salaires médians les plus élevés (supérieurs à 2 000 €) se trouvent chez les docteurs en Médecine ou Pharmacie, les diplômés d'écoles d'ingénieurs ou de commerce, et les docteurs en Droit ou en Sciences. Mais les diplômés de master recherche en Lettres et Sciences humaines (avec 1 450 €) ont un salaire médian inférieur à celui des diplômés de DUT industriel et équivalent à celui des diplômés de BTS industriels.

*Les données de cette fiche proviennent de l'enquête effectuée au printemps 2007 par le CÉREQ auprès de 65 000 jeunes - parmi les 705 000 sortis du système éducatif en 2004 dans le cadre de l'enquête dite « Génération 2004 ». Les enquêtes d'insertion des jeunes dans la vie active mises en œuvre par le CÉREQ permettent, à intervalle régulier de trois ans, d'interroger une nouvelle cohorte de jeunes sortants du système éducatif sur leurs parcours professionnels pendant leurs trois premières années passées sur le marché du travail.*

*Cette enquête couvre les jeunes de moins de 35 ans, sortants de l'enseignement supérieur en 2004, français ou étrangers ; inscrits dans un établissement de formation l'année scolaire 2003-2004, ils n'avaient pas interrompu leurs études une année ou plus avant l'année scolaire 2003-2004 (sauf pour raison de santé) ni repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail.*

Source : CÉREQ.  
Champ : France métropolitaine.

## Situation professionnelle en 2007 des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004

	Taux de chômage	Part des EDI (1)	Part de temps partiel	Taux de cadres	Taux de PI (2)	Salaire médian
<b>Après abandon ou échec en BTS ou DUT</b>	<b>13 %</b>	<b>63 %</b>	<b>11 %</b>	<b>3 %</b>	<b>34 %</b>	<b>1 250 €</b>
<i>de spécialité industrielle</i>	10 %	70 %	4 %	2 %	34 %	1 300 €
<i>de spécialité tertiaire</i>	15 %	59 %	16 %	4 %	34 %	1 200 €
<b>Après abandon ou échec en DEUG</b>	<b>17 %</b>	<b>53 %</b>	<b>22 %</b>	<b>5 %</b>	<b>37 %</b>	<b>1 190 €</b>
<i>en Sciences dures</i>	15 %	56 %	19 %	5 %	33 %	1 200 €
<i>en Droit, Économie, Gestion</i>	18 %	54 %	17 %	5 %	38 %	1 200 €
<i>en Lettres et Sciences humaines</i>	18 %	51 %	25 %	5 %	37 %	1 150 €
<b>BTS</b>	<b>8 %</b>	<b>71 %</b>	<b>8 %</b>	<b>5 %</b>	<b>49 %</b>	<b>1 310 €</b>
<i>de spécialité industrielle</i>	6 %	73 %	4 %	5 %	54 %	1 400 €
<i>de spécialité tertiaire</i>	10 %	70 %	11 %	5 %	45 %	1 260 €
<b>DUT</b>	<b>8 %</b>	<b>76 %</b>	<b>6 %</b>	<b>11 %</b>	<b>56 %</b>	<b>1 410 €</b>
<i>de spécialité industrielle</i>	7 %	72 %	3 %	8 %	68 %	1 500 €
<i>de spécialité tertiaire</i>	9 %	78 %	7 %	12 %	49 %	1 370 €
<b>DEUG-DEUST</b>	<b>12 %</b>	<b>63 %</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>	<b>43 %</b>	<b>1 260 €</b>
<i>en Sciences dures</i>	16 %	71 %	15 %	20 %	54 %	1 450 €
<i>en Droit, Économie, Gestion</i>	12 %	62 %	20 %	23 %	37 %	1 260 €
<i>en Lettres et Sciences humaines</i>	9 %	62 %	27 %	10 %	53 %	1 200 €
<b>Licences générales</b>	<b>7 %</b>	<b>70 %</b>	<b>19 %</b>	<b>16 %</b>	<b>65 %</b>	<b>1 420 €</b>
<i>en Sciences dures</i>	5 %	79 %	14 %	25 %	66 %	1 500 €
<i>en Droit, Économie, Gestion</i>	10 %	73 %	18 %	17 %	55 %	1 400 €
<i>en Lettres et Sciences humaines</i>	7 %	66 %	20 %	14 %	68 %	1 400 €
<b>Licences professionnelles</b>	<b>6 %</b>	<b>81 %</b>	<b>3 %</b>	<b>13 %</b>	<b>65 %</b>	<b>1 500 €</b>
<i>de spécialité industrielle</i>	5 %	81 %	2 %	10 %	72 %	1 540 €
<i>de spécialité tertiaire</i>	6 %	80 %	5 %	15 %	58 %	1 470 €
<b>M1 universitaires</b>	<b>9 %</b>	<b>70 %</b>	<b>13 %</b>	<b>32 %</b>	<b>49 %</b>	<b>1 500 €</b>
<i>Sciences dures (y compris Santé, SVT)</i>	5 %	71 %	9 %	52 %	39 %	1 550 €
<i>Langues, Lettres, Arts</i>	8 %	69 %	15 %	37 %	49 %	1 500 €
<i>Sciences humaines, Psycho. et Éduc.</i>	7 %	62 %	18 %	27 %	54 %	1 450 €
<i>Économie, Gestion, Communication</i>	12 %	77 %	8 %	25 %	48 %	1 500 €
<i>Droit, Sciences politiques</i>	11 %	74 %	11 %	23 %	52 %	1 430 €
<b>Master Recherche et DEA</b>	<b>10 %</b>	<b>74 %</b>	<b>12 %</b>	<b>56 %</b>	<b>33 %</b>	<b>1 680 €</b>
<i>en Sciences dures</i>	12 %	70 %	8 %	57 %	37 %	1 700 €
<i>en Droit, Économie, Gestion</i>	7 %	86 %	5 %	64 %	29 %	1 850 €
<i>en Lettres et Sciences humaines</i>	13 %	61 %	27 %	44 %	37 %	1 450 €
<b>Master professionnel et DESS</b>	<b>7 %</b>	<b>79 %</b>	<b>6 %</b>	<b>61 %</b>	<b>31 %</b>	<b>1 820 €</b>
<i>en Sciences dures</i>	8 %	79 %	4 %	69 %	26 %	1 900 €
<i>en Droit, Économie, Gestion</i>	5 %	84 %	3 %	60 %	32 %	1 900 €
<i>en Lettres et Sciences humaines</i>	8 %	66 %	16 %	53 %	37 %	1 500 €
<b>Écoles de commerce bac + 5</b>	<b>6 %</b>	<b>93 %</b>	<b>3 %</b>	<b>65 %</b>	<b>27 %</b>	<b>2 300 €</b>
<b>Écoles d'Ingénieurs</b>	<b>4 %</b>	<b>92 %</b>	<b>1 %</b>	<b>87 %</b>	<b>10 %</b>	<b>2 150 €</b>
<b>Doctorat</b>	<b>6 %</b>	<b>72 %</b>	<b>12 %</b>	<b>92 %</b>	<b>7 %</b>	<b>2 170 €</b>
<i>en Médecine, Pharmacie</i>	2 %	74 %	15 %	97 %	3 %	2 520 €
<i>en Sciences dures (hors Santé)</i>	9 %	70 %	5 %	91 %	98 %	2 050 €
<i>en Droit, Économie, Gestion</i>	6 %	81 %	10 %	92 %	6 %	2 100 €
<i>en Lettres et Sciences humaines</i>	10 %	68 %	21 %	79 %	17 %	1 840 €
<b>Ensemble des sortants du supérieur</b>	<b>8 %</b>	<b>74 %</b>	<b>10 %</b>	<b>25 %</b>	<b>47 %</b>	<b>1 500 €</b>

(1) EDI : Emploi à durée indéterminée.

(2) PI : Profession intermédiaire.

Source : CEREQ - Génération 2004 interrogée en 2007.

En 2009, deux ans et demi après l'obtention du diplôme, le taux d'insertion des diplômés de master est de 91,4 %. Parmi ceux-ci, 80 % ont des emplois de cadres ou professions intermédiaires. Les diplômés en Droit, Économie, Gestion et en Sciences, Technologies, Santé - notamment Informatique - sont ceux qui s'insèrent le mieux sur le marché du travail.

En 2009, deux ans et demi après l'obtention du diplôme, le taux d'insertion des diplômés de master qui n'ont pas poursuivi d'études après l'obtention du diplôme (cf. *méthodologie ci-contre*) s'élève à 91,4 %, quel que soit le type d'emploi occupé. 80 % des emplois occupés sont de niveau cadre ou professions intermédiaires. 75 % des diplômés ont un emploi stable (CDI, fonctionnaire, profession libérale...). Les deux tiers travaillent dans des entreprises privées contre 16 % dans la fonction publique et 9 % dans des associations.

Les différences liées à l'origine sociale, appréhendée au travers de la détention d'une bourse et de l'âge au bac, sont encore manifestes au niveau de l'insertion des diplômés de master : les boursiers sur critères sociaux s'insèrent moins bien que les autres (89,4 % contre 92,2 %) ; de même pour les bacheliers « en retard » (90 %) par rapport aux bacheliers « à l'heure » (92 %) ou « en avance » (93 %).

Les différences liées au domaine d'études sont du même ordre (*graphique 01*) : le taux d'insertion est de 92 % en Droit, Économie, Gestion et en Sciences, Technologies, Santé, contre 90 % en Sciences humaines et sociales (SHS) et 87 % en Arts, Lettres, Langues (ALL). Au sein d'un même domaine les situations peuvent être contrastées selon les disciplines.

Le domaine Droit, Économie, Gestion est assez homogène en termes d'insertion, avec des taux allant de 91 % (Économie) à 92,6 % (Gestion) comme en termes de taux d'emplois stables (82 %) ou de pourcentage de cadres ou professions intermédiaires (79,5 %) parmi les emplois occupés (*graphique 02*). Les disparités entre disciplines concernent essentiellement les employeurs de ces diplômés (*graphique 03*) : forte proportion de fonction publique en Droit (29 %) et d'entreprises privées en Gestion (85 %).

Les SHS se caractérisent par une très forte hétérogénéité entre disciplines. Le taux d'insertion est très élevé en psychologie (94 %), mais il s'agit souvent (39 %) d'emplois à temps partiel ou fractionnés et moins de deux tiers des emplois sont des emplois stables. À l'inverse, le taux d'insertion est relativement faible en Histoire et géographie (86 %), avec un pourcentage de temps partiels ou fractionnés deux fois plus élevé que la moyenne (12 %) et un taux de cadres et professions intermédiaires inférieur à la moyenne (71 %). Les diplômés en SHS, à l'exception des Sciences de l'information et de la communication, travaillent majoritairement dans la fonction publique et les associations.

Le domaine ALL se caractérise par des conditions d'insertion beaucoup moins bonnes que les autres domaines : un taux d'insertion plus faible que la moyenne (87 % contre 91,4 %), un taux de temps partiel nettement plus élevé (16 % contre 6 %), une part de cadres et professions intermédiaires et un taux d'emplois stables plus faibles (respectivement 57 % et 62 %).

En Sciences, Technologies, Santé, deux disciplines se distinguent par des taux d'insertion particulièrement élevés : Informatique (96,6 %) et Sciences de l'ingénieur (93,6 %) et les emplois occupés sont souvent des emplois de cadres ou professions intermédiaires (respectivement 92 % et 90 %).

Les conditions d'insertion sont plus difficiles en Sciences de la vie et de la Terre (88,5 %) et légèrement inférieures à la moyenne en Sciences fondamentales (90 %), en raison du faible taux constaté pour les diplômés de Chimie (86 % contre 94 % en Mathématiques et 93 % en Physique).

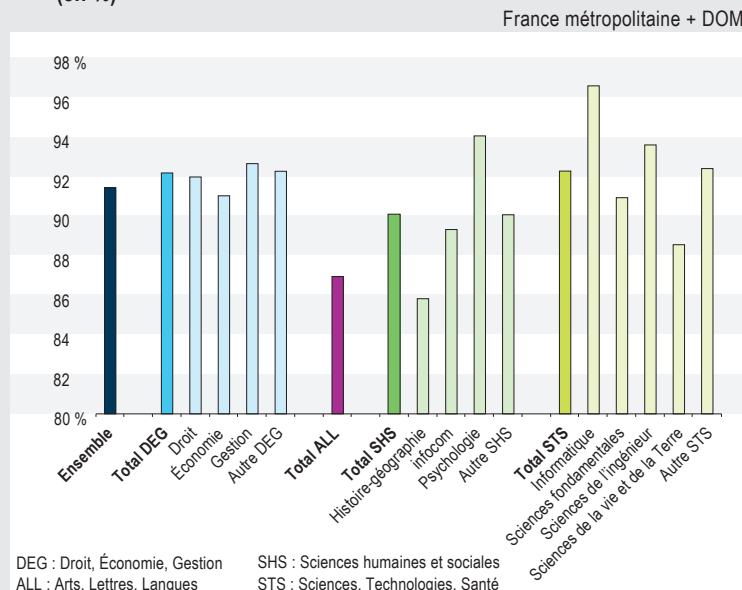
Le **taux d'insertion** des diplômés de master est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail (on exclut donc de l'analyse ceux qui sont encore en études et ceux qui sont sans emploi mais déclarent ne pas en chercher).

L'origine sociale des étudiants est appréhendée indirectement au travers de deux critères dont on sait par ailleurs qu'ils sont fortement corrélés à celle-ci : le fait de bénéficier ou non d'une bourse sur critères sociaux et l'âge d'obtention du bac.

Les données présentées ici sont issues de l'enquête menée par le MESR et les universités publiques françaises de métropole et des DOM, à l'exception de celles n'ayant pas souhaité participer (Marnes la Vallée, Paris Dauphine, Lyon 3). Cette enquête a été menée en décembre 2009, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, auprès de 43 000 diplômés de master de la session 2007 vérifiant les conditions suivantes : être de nationalité française, avoir obtenu le diplôme en formation initiale et n'avoir pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du master.

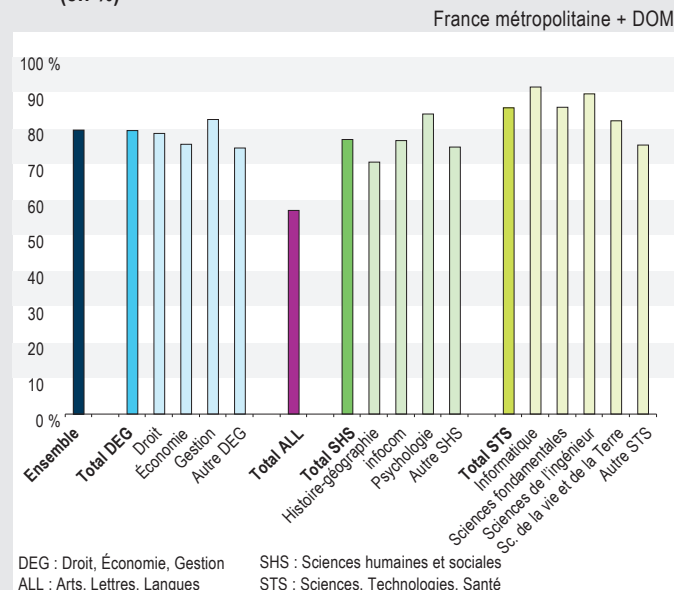
Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.  
Champ : France métropolitaine + DOM.

## 01 Taux d'insertion selon la discipline (en %)



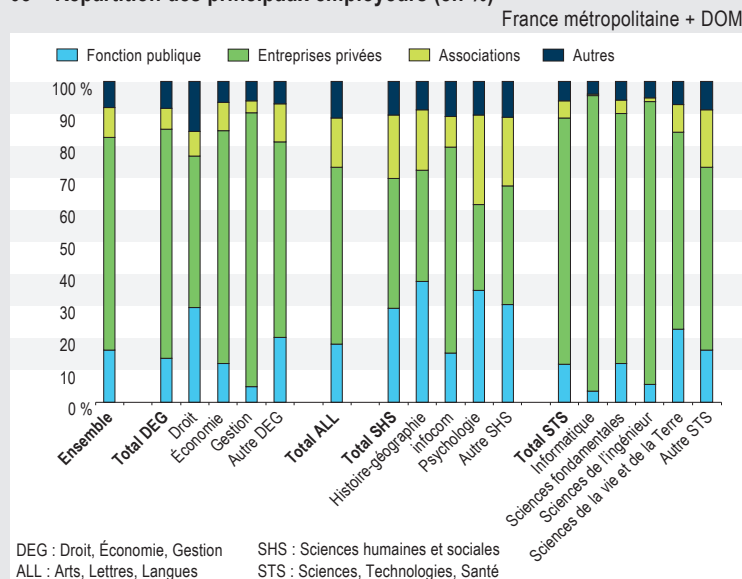
Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

## 02 Taux de cadres et professions intermédiaires selon la discipline (en %)



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

## 03 Répartition des principaux employeurs (en %)



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.